

Lexique : Le dictionnaire

Le dictionnaire sert à donner la nature des mots classés par ordre alphabétique et à expliquer le sens.

On appelle "article" le texte du dictionnaire qui étudie "le mot-entrée" qui est classé dans l'ordre alphabétique.

Les abréviations nous donnent les indications sur le genre, le nombre et la catégorie grammaticale d'un mot.

Exemple: n.m : nom masculin ; n.f : nom féminin ; v : verbe ; adj : adjectif ; adv : adverbe.